

**LA REVUE DES  
MAIRES RURAUX  
D'ILLE-ET-VILAINE**

**04/2021**

Les Adieux à l'ancien  
Président de l'AMRF  
**Vanik Berberian**  
2008 -2020

**AMR35**

**N°12**

[www.mairesruraux35.fr](http://www.mairesruraux35.fr)  
[facebook.com/Association.des.Maires.Ruraux.35/](https://facebook.com/Association.des.Maires.Ruraux.35/)



  
**Ille & Vilaine**  
LE DEPARTEMENT

# Décès de l'ancien Président de l'AMRF, Monsieur Vanik BERBERIAN

Vanik Berbérian, maire du village de Gargilles-Dampierre (Indre) depuis 1989 et « inspirateur » de l'agenda rural et du grand débat pour sortir de la crise des « gilets jaunes », est mort lundi 8 mars d'un cancer à 65 ans. Il a présidé l'Association des maires ruraux de France (AMRF) de 2008 à 2020.

« Les maires perdent un ami et une personnalité nationale et attachante. Ils se sentent ce soir orphelins », a affirmé Michel Fournier, qui lui a succédé l'an dernier à la tête de l'AMRF.

« Amoureux de nos campagnes qu'il a sillonnées avec un regard bienveillant et complice, il laisse une empreinte sur l'évolution positive de la ruralité grâce à sa force de conviction et le rôle déterminant qu'il a eu dans l'émergence d'un Agenda rural ».

Monsieur Berbérian s'était rendu le 18 janvier 2019 à Rennes pour rencontrer le Bureau de l'AMR35.



Monsieur le Président Emmanuel Macron lui a rendu hommage sur le site de l'Élysée :

« [il] salue un homme politique qui s'est consacré corps et âme à sa commune et à la défense de la ruralité, à la vitalité du débat démocratique et de la République française. Il adresse ses condoléances respectueuses à sa famille, à ses proches, aux maires avec lesquels il a travaillé et à tous les Gargillessois. »

## Certains de nos meilleurs souvenirs avec Monsieur Berberian:



28 Octobre 2014, Assemblée Nationale, Paris. Manifestation contre la limitation d'accès des Intercommunalités à la DETR



18 Avril 2015, place du Palais-Royal à Paris. Protestation contre la Réforme Territoriale. Monsieur Berberian dit « Non ! »



Le président, Emmanuel Macron, à Vanik Berbérian, le 18 novembre 2019, la distinction de chevalier de la Légion d'honneur, au palais de l'Élysée, à Paris.



Vanik Berberian avait reçu Emmanuel Macron à Gargilles en février 2019

# En milieu rural, la désertification médicale s'accroît « à un rythme effréné »

L'Association des maires ruraux (AMRF) estime que la désertification médicale « s'accroît à un rythme effréné. Le pire est même à venir ». Selon l'AMRF, dix millions d'habitants vivent, aujourd'hui, dans un territoire « où l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français ».

Alors que la population augmente, la croissance du nombre de médecins ne permet toujours pas de suivre. Les territoires ruraux en font les frais. On compte ainsi deux fois moins de spécialistes pour mille habitants en campagne.

L'étude de l'AMRF rappelle que sur 3 827 cantons, 91 étaient dépourvus de médecins en 2010 et 148 en 2017, soit 62 % d'augmentation. Par ailleurs, 3 062 cantons ont vu baisser leur densité médicale ces dernières années. Dans 1 108, elle a même diminué de plus d'un tiers.

« Par leur présence, les médecins généralistes salariés – employés dans les hôpitaux de proximité – évitent l'aggravation des déserts », se félicite l'AMRF.

Mais 30 à 50 % des postes sont vacants dans ces établissements. Plus de la moitié a plus de 55 ans. Les jeunes praticiens se concentrent davantage en ville. Cette concentration a d'ailleurs

doublé entre 2012 et 2020. Par ailleurs, la proportion de femmes (50 % de la population médicale) est plus forte de dix points en ville qu'en campagne.

Les élus ont plusieurs doléances : développer les stages d'internes en médecine dans les zones sous-denses ; accélérer le recrutement de 400 médecins salariés ; développer les plateformes de télé-médecine... Autant de mesures pourtant déjà prévues dans l'Agenda rural. Les maires demandent aussi à être « remis au centre des discussions » sur l'offre de soins.

Ils plaident également pour une « départementalisation » des Agences régionales de santé, « bien trop éloignées » des territoires aujourd'hui, selon eux.



## Proposition de Stage

Alors que le Plan de Développement Rural Breton est reconduit jusque fin 2022 et la négociation du Plan Stratégique National en cours, la Région et l'Etat entendent profiter de cette période de transition pour prendre le temps de mener une réflexion sur le réseau rural breton.

Pour cela, les co-pilotes ont rédigé une offre de stage intitulée « Analyse du positionnement du réseau rural breton au sein de l'écosystème du développement rural breton et national et dans le cadre des négociations du Programme Stratégique National 2023-2027, et construction de pistes de développement du réseau rural breton ».

Sur une période de 6 mois, il s'agit de dresser un état des besoins et attendus du réseau, identifier ses points forts et ses marges de progrès, et définir des orientations pour déployer plusieurs pistes de développement à moyen terme. Le la stagiaire de niveau Master 2 sera amené.e à vous contacter pour échanger sur vos motivations et vos perspectives pour le réseau rural breton.

Contact : [pilotage@reseaurural.bzh](mailto:pilotage@reseaurural.bzh)

## Droit de dérogation du Préfet, décret n°2020-412

Les dispositions du décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet donnent la faculté pour la prise de décision non-réglementaire arrêtés par l'administration de l'Etat :

- subventions, concours financiers, et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales
- aménagement du territoire et politique de la ville
- environnement, agriculture et forêt
- construction, logement et urbanisme
- emploi et activité économique
- protection et mise en valeur du patrimoine culturel
- activités sportives, socio-éducatives et associatives

La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales. Elle doit avoir pour effet

d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques, être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

Une expérimentation a été menée pendant deux années dans 2 régions, 17 départements et 3 territoires ultramarins. Les résultats ont montré que ces dispositions ont été le plus souvent mis en œuvre en matière de subventions, de concours financiers et de dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales.

## Alternative aux Vaccindromes – l'accès rural oublié

Ce lundi 22 mars 2021, le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VERAN a annoncé la volonté de développer sur l'ensemble du territoire de « Vaccindromes » tenus par l'armée et les pompiers.

Cette solution, adaptée aux grands centres urbains, n'est pas accessible au monde rural. Sur les 1,07 millions d'habitants en Ille-et-Vilaine, 332 126 vivent dans des communes de moins de 3500 habitants, soit 31,06 %.

La stratégie vaccinale ne peut se permettre de délaisser les zones rurales, qui sont déjà désavantagés face à cette épidémie. Les déserts médicaux et l'éloignement des établissements hospitaliers pénalisent en particuliers les plus âgés, qui ont plus de difficultés de

déplacement quand bien même ce sont les plus vulnérables et les plus fragiles face à cette épidémie.

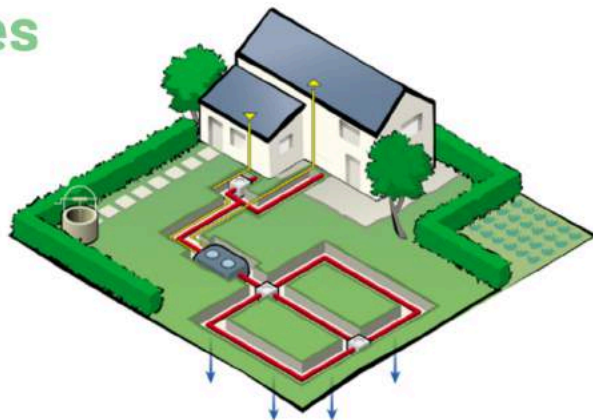
Les pharmacies sont considérées comme des équipements relevant de l'utilité publique et des besoins courants de la population. Leur temps d'accès moyen est d'au maximum dix minutes en Ille-et-Vilaine, pour les communes rurales les moins équipées, selon un rapport de l'Insee de 2015. Certains doivent pourtant faire plus de 30 minutes de trajet pour se rendre dans un centre de vaccination. Il est nécessaire de s'appuyer sur un réseau de proximité afin de ne pas créer une inégalité dans l'accès aux soins et pour accélérer le rythme de vaccination.

# Aides pour la réhabilitation des assainissements autonomes

La gestion de l'enveloppe a été confiée aux préfets de Région et les maires ruraux souhaitent être pleinement associés et entendus à la gestion de ce plan de relance.

Les maires ne peuvent pas être une variable d'ajustement et le plan de relance doit proposer des aides aux particuliers à la réhabilitation des assainissements autonomes. C'est un enjeu essentiel à l'amélioration de la qualité de l'eau et aussi de la reconquête du bâti foncier, qui préservera du foncier agricole.

Le Premier Ministre, Jean Castex lors du 2e Comité interministériel aux ruralités le 14 novembre 2020, déclarait «La Ruralité est une chance pour la France,... elle est une partie de son avenir.»



## PRÉSIDENT:

Louis PAUTEL Maire de **LE FERRÉ**

## 1<sup>er</sup> VICE PRÉSIDENT:

Alain FOUGLÉ Maire de **FEINS**

## 2<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENT:

Marie-Thérèse CAKAIN Maire de **CARDROC**

## 3<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENT:

Bruno GATEL Maire de **VISSEICHE**

## TRÉSORIER:

André PHILIPOT Maire de **LAIGNELET**

## SECRÉTAIRE:

Emmanuel FRAUD Maire de **LIVRÉ-SUR-CHANGEON**

## MEMBRES DU BUREAU:

Vincent DENBY-WILKES Maire de **SAINT-BRIAC-SUR-MER**

Jeremy LOISEL Maire de **LA BAUSSAINE**

Pascal PINAUD Maire de **LA CHAPELLE-CHAUSSÉE**

Denis LEVREL Maire de **GAËL**

Roger MORAZIN Maire de **LA CHAPELLE BOUËXIC**

Rose-Line PRÉVERT Maire de **LIEURON**

Christine FAUVEL Maire de **LA BOUSSAC**

Yannick DORES-LERAY Adjoint de **FLEURIGNÉ**

Yannick FOUET Maire de **TORCÉ**

Christine GARDAN Conseillère Municipale de **LA NOË-BLANCHE**

[www.stgs.fr](http://www.stgs.fr)

Au service de l'eau et de l'environnement



Services Eau potable



Services Relation Clientèle



Services Assainissement



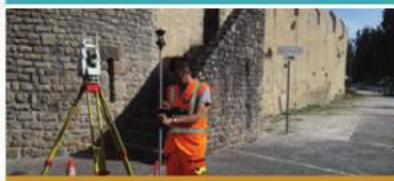
Bureau d'études



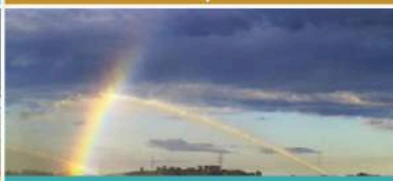
Travaux process



Travaux sur réseau



Diagnostic, détection, contrôle



Irrigation



SPANC et vidange

SIÈGE SOCIAL  
22, Rue des Grèves  
50307 AVRANCHES

[eau@stgs.fr](mailto:eau@stgs.fr)  
09 69 32 69 33

